

<http://levenissian.fr/L-Eau-et-ces-enjeux-economiques-et>



L'Eau et ces enjeux économiques et politiques ! Restituons la maîtrise de l'eau et les décisions aux populations les plus faibles

Date de mise en ligne : mercredi 22 mars 2006

- Vie politique - Lutttes sociales -



Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Ce texte tient à préciser les enjeux politiques et économiques pour un vraie service public de l'eau !

La Seyne sur mer, le lundi 27 mars 2006

L'eau, ce bien de Vie ! â€

° Va-t-on voir naître un service public mondial de l'eau ? â€

Les militants de l'eau gagnent du terrain au niveau des petites communes, des villes, au niveau régional, national et planétaire. L'importance des enjeux de l'eau n'est plus à faire. L'école Française de l'eau lentement constituée au fil des aléas historiques n'a de cesse d'exporter dans le monde entier le modèle français de privatisation de l'eau. Or à plus d'un titre, ce modèle est éminemment critiquable. Critiquable et de quoi inquiéter ! Les années 80 connurent de nombreuses affaires politico financières liées à l'industrie de l'eau. Aujourd'hui la corruption n'a pas disparu, elle s'est sophistiquée, l'opacité règne quant à la facture des mètres cube distribués, la gestion des personnels, l'établissement des devoirs en état de réseaux et stations. Par ailleurs, les prévisions pour renouvellement relevées sur les factures des usagers pour travaux éventuels déductibles de bénéfices que réalise l'entreprise sont placées et constituent une manne financière très importante. Elles deviennent propriété de l'entreprise en fin de contrat même si les travaux n'ont pas été réalisés. Le renouvellement des contrats de l'eau passés entre les communes et les compagnies privées est lui aussi problématique ! Disposant de relais puissants, cette situation de quasi-monopole assure aux compagnies privées une puissance financière qui leur permet de partir à la conquête de marchés immenses qu'offre à terme la perspective de privatiser à outrance la distribution de l'eau dans le monde. Â« L'eau n'est pas en vente Â » : l'eau comme l'air et le soleil nous sont donnés par Dame Nature. De l'accès à l'eau dépend toute la chaîne de la Vie : santé, hygiène, alimentation, agriculture, développement économique et création de richesse. En France la domination des grands groupes privés sur la fourniture et la distribution d'eau leur confère un indéniable pouvoir au sein même des institutions locales, régionales, nationales et internationales qui sont chargées du contrôle et de la régulation de l'eau. Ils totalisent ensemble plus de 4 milliards d'euros de chiffres d'affaires et sont engagés dans une guerre de concurrence sur le marché mondial de l'eau. Les consommateurs paient désormais l'eau à prix d'or pour une qualité qui demeure bien souvent médiocre.

Face à cette situation se pose avec force cette interrogation : Â« Comment s'affranchir de l'idée dominante selon laquelle l'eau ne peut être gérée que par des entreprises privées ? Â » L'urgence est là , le débat s'impose. Tout n'est pas simple Marchandises et surtout pas le bien public et l'intérêt général. Pour tenter d'inverser la tendance, un appel aux maires progressistes de France signé par de nombreuses ONG spécialistes de l'eau et élus est lancé dans un premier temps en mai 2003. Dans cet appel, les maires sont invités à ne pas renouveler leur contrat d'affermage, d'ouvrir un débat avec la population sur l'intérêt d'une gestion publique. L'appel insiste sur le fait que l'objectif aurait une double conséquence : 1) Une réduction du montant de la facture aux usagers estimée à 30%. 2) L'expression active du local au mondial d'une solidarité avec les peuples en lutte contre les multinationales de l'eau.

° Pour une gestion Publique, mais une vraie ! â€ En France le monopole qu'exerce les trois multinationales de l'eau (Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, SAUR) est un véritable scandale. Le nombre de contrats d'affermage s'élève à 7 000. Le manque de transparence de la gestion de l'eau exige que l'on réagisse dans un domaine où tout le monde fait preuve d'un individualisme préoccupant. Il est important de sensibiliser la population. L'Union Européenne voudrait imposer à l'Europe le modèle français du partenariat public/privé dans lequel le public investit

tandis que le privé récolte les bénéfices. Aujourd'hui 20 000 municipalités délèguent la distribution de leur eau à ces sociétés pour 15 000 municipalités fonctionnant en gestion directe.

° L'eau représente un enjeu considérable dans la problématique du développement durable et le principe de précaution lié à la prise de conscience survenue ces vingt dernières années de la fragilité de ce bien induit qu'il ne faut plus laisser l'eau entre les mains de quelques actionnaires qui pensent Â« bénéfices Â » au lieu de penser Â« développement durable Â ».

° Il est établi avec faits et arguments à prendre en compte que : Dans le cadre d'une régie publique de la distribution de l'eau, cette dernière est moins chère de 31% pour les communes et de 41% pour les communautés d'agglomérations. Face aux profits et spéculations, la gestion de l'eau demeure un enjeu majeur.

L'eau est un facteur clé du développement humain et économique. Si elle représente un indispensable facteur de développement, les modes d'exploitations des ressources et productions des biens peuvent représenter une menace. Le défi, qui nous est posé, est de répondre sur le plan local aux besoins de tous, des plus pauvres en particulier tout en protégeant les ressources. La question des services publics est au coeur de la problématique ainsi que celle de la conquête d'une maîtrise citoyenne : rendre aux citoyens le pouvoir de décision et de contrôle. Cette mise en commun implique l'évaluation des besoins des financements pour faire de l'accès à l'eau, à l'assainissement un droit fondamental et effectif.

Les communistes ont toujours défendu et fait prévaloir ce droit fondamental et effectif. Une ville a parfaitement le droit de ne pas reconduire les contrats en cours et reprendre ses délégations de service public, les usines et les infrastructures appartenant au département, le passage du privé au Public est tout à fait possible.

Dans notre département, l'appel national lancé le vendredi 14 octobre 2005 à VARAGES, lancement d'un objectif à long terme et prise en compte pour un retour en régie publique des délégations de services publics confiés au privé, l'exigence de la création d'un grand service public national de l'eau, soutenu par les associations dites de la société civile, mais aussi par l'association des élus et collectivités hors AGCS (accord général sur le commerce des services).

A la Seyne sur mer : Le choix a été fait par le maire Charles SCAGLIA et sa majorité en 1987. Ils ont délégué le service de l'eau à une compagnie privée : c'est la SERC filiale de la Lyonnaise des eaux qui a été choisie pour l'exploitation du service. La ville en tant que collectivité, en tant que propriétaire des infrastructures assure la main d'oeuvre et le financement des extérieurs, modernisations et réhabilitations. Depuis le contrat d'affermage fait supporter à la ville de fortes dépenses d'investissements. Les Seynois subissent l'augmentation du prix de l'eau tandis que la SEERC encaisse les bénéfices et les dividendes. Dans la facture totale Â« Eau et assainissements Â » la part de l'abonnement destinée à la location et à l'entretien des compteurs représentent 8 % en 2002. En septembre 2003, nouvel avenant à la location et entretien des compteurs avec la Lyonnaise des eaux, la ville doit trouver de l'argent.

Deux solutions lors du débat d'orientation budgétaire : L'emprunt ou la hausse du prix de l'eau ! Source de financement retenue : deux emprunts municipaux.

Deux emprunts pour un total de 1 250 000 euros avec augmentation de la surtaxe communale de l'eau une fois de plus (voir les mêmes processus qu'en 1991, photocopies des délibérations remises), en 2002, 5 milliards de litres ont été produits pour les besoins de la Seyne sur mer, c'est dire l'importance des profits réalisés par la société Privée SEERC.

Dans notre ville la prise de conscience de l'importance des enjeux que représentent l'eau et sa non marchandisation doivent passer par une appropriation de l'eau sous toutes ses formes.

Il est primordial d'ouvrir un grand débat public sur cette question en veillant à ce que les citoyens aient tous les éléments pour pouvoir juger et décider. Le risque est grand aujourd'hui de priver l'accès à l'eau potable les populations qui deviennent de plus en plus pauvres et vulnérables. L'exigence d'un nouvel essor de la citoyenneté disposant des pouvoirs et de droits nouveaux d'interventions et de contrôles de fonds publics s'impose pour une meilleure maîtrise publique sociale et locale.